

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2021-076

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2021

Sommaire

PREFECTURE de la VIENNE / DCPAT

86-2021-04-28-00002 - Composition de la commission de surendettement
des particuliers de la Vienne (2 pages)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE

86-2021-04-28-00002

Composition de la commission de
surendettement des particuliers de la Vienne

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la modernisation et de la coordination interministérielles

**Arrêté n° 2021-SG-DCPPAT- 017
en date du 28 avril 2021**

**Composition de la commission de surendettement
des particuliers de la Vienne**

La préfète de la Vienne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite
Chevalier du Mérite agricole

VU le code de la consommation, notamment ses articles L.711-1 et suivants et R.711-1 et suivants ;

VU la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires ;

VU le décret n°2014-190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

VU la circulaire du 10 janvier 2020 du ministre de l'économie et des finances relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-SG-DCPPAT-052 en date du 21 septembre 2020 portant modification de la composition de la commission de surendettement des particuliers ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au renouvellement du mandat des membres de la commission départementale de surendettement des particuliers de la Vienne, pour une période de deux ans renouvelable ;

CONSIDÉRANT les propositions formulées dans le cadre de la désignation des membres appelés à siéger à la commission départementale de surendettement des particuliers de la Vienne

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

A R R E T E

Article 1 : La commission départementale de surendettement des particuliers du département de la Vienne est composée comme suit :

1- Les membres de droit :

Président : la Préfète de la Vienne, ou son délégué, le Sous-Préfet de Châtelleraut ;

Vice-Président : le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vienne, ou son délégué ;

Secrétaire : le Directeur Départemental de la Banque de France désigné par le gouverneur de la Banque de France ou son représentant.

2- Les personnalités désignées par la préfète pour une durée de deux ans, renouvelable :

Le représentant des établissements de crédits et des entreprises d'investissement :

- **Monsieur Philippe GARRIC**, responsable du service recouvrement au Crédit Agricole Caisse Régionale Touraine-Poitou, titulaire ;

Ou sa suppléante :

- **Madame Patricia CHALLET**, responsable contentieux et surendettement à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Le représentant des associations familiales ou de consommateurs :

- **Madame Dany COURTAUD**, représentant l'union départementale des associations familiales (UDAF), titulaire ;

Ou son suppléant :

- **Madame Véronique VILLENEUVE**, représentant l'union départementale des associations familiales (UDAF)

Le représentant compétent dans le domaine juridique:

- **Monsieur Michel MAZARD**, avocat général honoraire à la Cour de cassation, titulaire ;

Ou son suppléant :

- **Monsieur Jean-Marie BILLOUIN**, retraité, licencié en droit.

Le représentant compétent dans le domaine de l'économie sociale et familiale :

- **Madame Laëtitia BOUCQUET**, conseillère en économie sociale et familiale à la Maison Départementale des Solidarités de Poitiers, titulaire ;

Ou son suppléant :

- **Madame Pauline MOCTEAU**, conseillère en économie sociale et familiale à la Maison Départementale des Solidarités de Châtelleraut.

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté n° 2020-SG-DCPPAT-052 en date du 21 septembre 2020 sont abrogées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

La préfète,


Chantal CASTELNOT